

Pour créer des emplois, augmentons le « coût » du travail et réduisons sa durée !

Le gouvernement et le patronat entament une campagne sur la compétitivité des entreprises françaises. La conclusion est connue d'avance: le coût du travail est trop élevé en France. La CGT contre-attaque.

C'est quoi le coût du travail ?

Lorsque le gouvernement et le patronat estiment que le coût du travail est trop élevé en France, il faut comprendre en fait que les salaires sont trop élevés en France. Le coût du travail est en effet la somme de deux éléments :

1- Le salaire direct

2- Le salaire socialisé, c'est à dire la partie de notre salaire qui va dans un pot commun et qui est reversée aux salariés qui ne travaillent pas (maladie, invalidité, chômage, retraite). Ils appellent cela les « charges des entreprises ».

Le débat sur le coût du travail trop élevé cache donc une attaque directe contre les salaires !



Est-il vrai que le coût du travail augmente ? Mon salaire à moi, il n'augmente pas vraiment...

Il est évidemment faux de dire que le coût du travail augmente. Un seul chiffre le prouve : la part des salaires dans la redistribution de la richesse produite est passée de 74 à 65% entre 1982 et 2007.

Et alors, baisser le coût du travail, ça marche ?

Depuis 30 ans, les libéraux présentent la remise en cause des acquis des salariés comme justifiée pour ne pas augmenter le « coût du travail » et rester compétitif sur le marché mondial.

Les profits d'aujourd'hui seraient les investissements de demain et les emplois d'après demain.

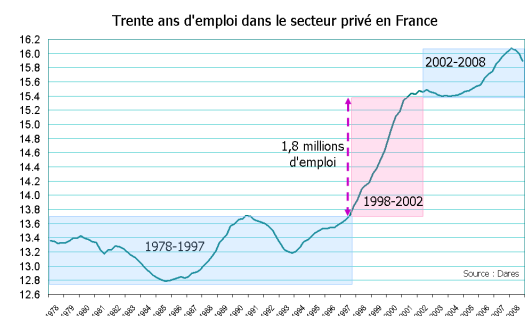
Or au cours des trente dernières années, nous n'avons connu que le chômage de masse.

Près de 5 millions de personnes sont inscrites à Pôle emploi. La réduction du coût du travail (c'est à dire la réduction des salaires) ne crée donc pas d'emplois.

Les profits ont par contre explosé grâce notamment au gel du taux des cotisations patronales et aux multiples exonérations de cotisations (Pour 50% des salariés, le patronat bénéficie d'une exonération totale ou partielle des cotisations).

Parallèlement aux profits, les emplois à temps partiel sont utilisés à outrance pour flexibiliser le temps de travail du salarié et maintenir un coût du travail bas.

Les femmes sont les principales victimes de ces emplois au faible revenu. C'est là une contradiction entre la réalité vécue par les travailleurs et le discours politique sur l'égalité homme/femme.



Donc contre le chômage, on ne peut rien faire?

Si, il faut réduire la durée du travail à 32 heures sans perte de salaire et avec embauche proportionnelle. Rappelons que l'ARTT avait créé 350 000 emplois.

Réduire le temps de travail en maintenant les salaires. Là, vous ne croyez tout de même pas que pour la compétitivité....

Ben non. Car on parle du coût des salaires, mais on ne parle jamais du coût des dividendes. Or, ils nuisent aussi à la compétitivité de notre économie ! En effet, la richesse créée par une entreprise est partagée entre les salaires, les dividendes versés aux actionnaires, et l'investissement. Parallèlement à la diminution du temps de travail, il faudra diminuer le poids des dividendes.

C'est d'autant plus justifié que les dividendes représentaient 8,5 % du PIB en 2007 contre 3,2 % du PIB en 1982. Si on veut que les entreprises françaises soient plus compétitives (c'est à dire disposent de plus de possibilités d'investissement et/ou puissent diminuer les prix), commençons par diminuer drastiquement les dividendes.

Pour la Fonction publique, la CGT revendique:

Pour l'emploi :

La CGT s'oppose à la règle du non-remplacement d'un départ à la retraite sur deux dans la Fonction publique !

La CGT se bat contre la précarité. Dans ce cadre, elle revendique dans les négociations en cours avec le ministère de la Fonction publique la titularisation des agents non-titulaires.

Nous vous invitons à lire le 4 pages CGT :
<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article3431>

Pour les salaires :

Pétition unitaire : "Augmentation des salaires dans la Fonction publique"

Alors que selon une enquête IFOP de novembre 2010, les salaires sont redevenus la première préoccupation des fonctionnaires agents publics, 7 organisations syndicales de la Fonction publique (CGT, CFDT, CFTC, SOLIDAIRES, FSU, UNSA, CGC) ont lancé le 24/01/11, une pétition unitaire pour l'augmentation du point d'indice et le rattrapage des pertes accumulées depuis 2000.

Représentant la très large majorité des personnels, l'intersyndicale appelle à faire signer massivement cette pétition pour obtenir l'ouverture de négociations.

Cette pétition est disponible et peut être signée sur le site à l'adresse suivante :
<http://salairesfonctionpublique.fr>

D'autres infos :

www.equipement.cgt.fr

Bulletin de syndicalisation

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom – Prénom : _____

Adresse : _____

Service ou établissement : _____

Téléphone : _____ Email : _____

Bulletin à remettre à un-e militant-e CGT ou à retourner à :
Fédération CGT Equipement-Environnement – Case 543 – 263 rue de Paris – 93515 Montreuil Cedex